

Présentation d'un dispositif de la Mission Locale de Rennes, dans le cadre du projet du Haut Commissariat aux Solidarités Actives relatif au « fonds d'appui aux expérimentations en faveur des jeunes »

La finalité du projet :

1 – Saisir l'opportunité que constitue l'ouverture d'une nouvelle maison d'arrêt au 1^{er} trimestre 2010 à Vezin Le Coquet (périphérie de Rennes) pour réorganiser le partenariat des structures intervenants auprès des jeunes détenus en fin de peine, et créer la synergie avec les interventions dans les premiers temps qui suivent la levée d'écrou. L'objectif étant d'éviter les ruptures par l'insertion professionnelle durable :

1. **Obtenir le retour à l'emploi** des jeunes détenus vers le secteur marchand en développant l'offre de formation en détention, en valorisant la **professionnalisation** de la formation et en les accompagnant vers l'emploi durable.
2. **Éviter les ruptures** en s'appuyant notamment sur une sécurisation des phases de transition des jeunes vers la sortie en **partant du principe que tout se joue dès l'entrée en détention** selon les préconisations des RPE (Règles Pénitentiaires Européennes).

Objectifs généraux :

1 - qualitatif général : réaliser une prise en charge **continue**. incarcération/sortie en accompagnant les jeunes sur la totalité du parcours professionnel en prison et assurer le lien en dehors vers l'entreprise.

2 - quantitatif général : **300 jeunes** entrés dans l'action lors de la phase d'expérimentation (jeunes de la Maison d'arrêt de Rennes et de Brest).

Objectif visée de sortie emploi : 50 % en emploi (alternance/professionnalisation et /ou en emploi direct).

Proposition d'entrée systématique faite aux jeunes d'un accompagnement spécifique dans le cadre du programme CIVIS.

Modalités de parcours (voir annexe 1 tableau récapitulatif)

L'ensemble des jeunes entrés dans le dispositif sera suivi jusqu'à la fin de l'expérimentation.

Accompagnement en binôme par le conseiller d'insertion et de probation (CIP) et le conseiller de la mission locale.

Cette expérimentation se fera conjointement avec la Mission Locale du Pays de Brest à partir de janvier 2010.

Étapes :

1. Participation de la Mission Locale à la **CPU** (Commission Pluridisciplinaire Unique) qui se tient 1 à 2 fois par semaine et qui décide des orientations des arrivants en détention.
La démarche qualité des arrivants étant déjà engagée sur le site brestois (**obtention du label AFNOR en 2009**), intérêt fort pour l'ensemble des partenaires d'être associés à ce premier accueil. Au terme de la CPU, repérage par le SPIP avant orientation vers la Mission Locale.
2. Positionnement du jeune sur un rendez-vous diagnostic individuel avec le conseiller de la Mission Locale.
Pour les jeunes incarcérés pour des « très courtes peines » (peines inférieures à 1 mois) qui ne pourraient pas intégrer cet accompagnement spécifique proposé en détention, un rendez-vous systématique sera proposé par la Mission Locale dans les 48 heures suivant la sortie.

3 - Proposition d'entrée du jeune dans le **dispositif CIVIS**.

4 - Evaluation du projet formation/emploi par le conseiller Mission Locale et évaluation des besoins en terme de qualification

5 - Suite à cette évaluation, proposition d'un **Plan d'action individualisé modulaire** du jeune.

6 - Inscription du jeune sur une phase d'**Evaluation dynamique** d'une durée d'une semaine au cours de laquelle la maîtrise des savoirs fondamentaux, l'identification des aptitudes et compétences mais aussi la dextérité sur des gestes professionnels simples seront évalués.

L'objectif est de faire ressortir les préférences du jeune pour certains métiers/domaines en présence d'employeurs ou de représentants de branches professionnelles.

7 - Positionnement, si nécessaire, sur une phase de « **plate-forme vocationnelle** » afin de déterminer des aptitudes sur tel ou tel métier : positionnement en direct ou suite à la phase d'évaluation dynamique.

Organisation, à l'intérieur de la Maison d'arrêt, de sessions de présentation de secteurs professionnels et de métiers aux jeunes détenus ou condamnés (ex : secteurs de l'Agriculture, du transport, de l'hôtellerie, des métiers de la Pêche...).

Recherche d'EMT et mise en œuvre dès que possible.

8 - Poursuite du **Plan d'action individualisé modulaire** à l'issue de ces étapes :

Orientation de jeunes sous main de justice vers une action de pré qualification/qualification à l'intérieur et/ou à l'extérieur de la Maison d'arrêt.

Et appui des structures IAE pour la mise en œuvre de l'activité professionnelle en détention.

Plusieurs structures seront contactées pour développer le travail des détenus en Maison d'arrêt (projet brestois).

Plusieurs structures pourraient s'installer au Centre Pénitentiaire Hommes à Vezin-le-Coquet (35), Emmaüs (recyclage de meubles anciens) ou La Feuille d'Erable (tri du papier) sont pressenties.

Et/ou – Participation à la phase « Elaboration et validation de projet » animée par la Faculté des Métiers. (Cf. document 3) (Rennes) et installation d'un campus des métiers, collaboration à construire dans le cadre de ce projet.

Deux phases proposées par la Faculté des Métiers avec une avancée en six étapes : une phase « élaboration de projet » et une phase « mise à l'emploi ».

9 - Suivi régulier avec les organismes de formation et les structures IAE.

10 - Participation aux forums métiers co-animés par nos partenaires au sein de la Maison d'arrêt.

FACE organisera trois forums métiers sur la durée de l'expérimentation avec la participation des entreprises du secteur marchand et des structures IAE (Cf. document 4)

11 - Préparation de la sortie et positionnement sur un emploi durable en adéquation avec le parcours initié en détention.

Un engagement de suivi sera pris auprès de l'entreprise et /ou du centre de formation (CFA,...) par la Mission Locale pendant toute la durée du contrat avec trois temps : *suivi en entreprise au cours du 1^{er} mois

*suivi à trois mois

*bilan à 6 mois ou plus suivant la durée initiale du contrat.

Mise en œuvre sur chaque territoire d'une action de prospection et recherche d'offres d'emploi, réalisée par FACE à Rennes et par l'équipe emploi de la Mission Locale du Pays de Brest sur son territoire.

12 - En liaison avec le CIP, préparation de la sortie et des démarches périphériques (logement, suivi santé, mobilité...) : un rendez-vous sera systématiquement proposé aux jeunes « sortants » dans les 48 heures suivant leur sortie avec le Pôle Environnement social de la Mission Locale.

Précisons que cet accompagnement fait suite à la préparation à la sortie par le SPIP par le biais de l'aménagement de peine (semi-liberté, surveillance électronique...).

Modalités de suivi du projet

Constitution d'un Comité de pilotage

Fréquence : tous les 3 mois

Composition :

Rennes

Maison d'arrêt

DDTEFP

Rennes Métropole

SPIP

Mission Locale

COPAS